



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2024-026

PUBLIÉ LE 7 MARS 2024

Sommaire

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle / Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle

19-2024-03-05-00003 - Arrêté du 05 mars 2024 portant délégation de signature pour les cartes d'achat M. William LLISO, directeur départemental de la police nationale de la Corrèze (4 pages)

Page 3

19-2024-03-05-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. William LLISO, directeur départemental de la police nationale de la Corrèze (gestion opérationnelle BOP 176). (2 pages)

Page 8

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /
Bureau de la coordination administrative
interministérielle

19-2024-03-05-00003

Arrêté du 05 mars 2024 portant délégation de
signature pour les cartes d'achat M. William
LLISO, directeur départemental de la police
nationale de la Corrèze



*Direction zonale de la police nationale Sud-ouest
Direction départementale de la police nationale de la Corrèze
Service départemental du soutien opérationnel*

Arrêté du 05 mars 2024

portant délégation de signature pour les cartes d'achat

M. William LLISO , Directeur départemental de la police nationale de la Corrèze

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment l'article 34 ;

Vu le décret n°93-1031 du 31 août 1993 portant création et organisation de directions départementales de la sécurité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 ;

Vu le décret du 22 juillet 2022 portant nomination du préfet de la Corrèze, Monsieur Etienne DESPLANQUES ;

Vu l'arrêté DRCPN/ARH/CR/N°654 de monsieur le ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 22 mars 2021 nommant monsieur William LLISO, directeur départemental de la sécurité publique de la Corrèze et chef de la circonscription de sécurité publique à Tulle ;

Vu l'arrêté DRHFS/SDESCO/BCP/N°2808 de monsieur le ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 29 novembre 2023 nommant monsieur William LLISO, directeur départemental de la police nationale de la Corrèze et chef de la circonscription de police nationale de Tulle.

Vu l'arrêté préfectoral n°19- 2024-02-23-00001 du 23 février 2024 donnant délégation de signature à M. LLISO, commissaire divisionnaire de police, directeur départemental de la police nationale de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2024 portant subdélégation de signature de M. William LLISO, commissaire divisionnaire de police, directeur départemental de la police nationale de la Corrèze.

2 rue Anne Vialle
BP 219
19012 TULLE Cedex
Standard : 05 55 21 72 00

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est accordée aux personnes figurant dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser dans le cadre de leurs attributions, compétences et dans la limite fixée, une carte d'achat nominative.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du lendemain de sa date de parution.

Article 3 : Le délégant et les délégataires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au RAA.

Fait à Tulle, le 05 mars 2024

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental de la police nationale



Annexe 1 :

Porteur de carte d'achat	Service	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction Niveau 1 (dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	Montant TTC maximum par transaction Niveau 3 (dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
Monsieur William LLISO	DDPN19	176	10 000 (N1) 10 000 (N1 Représentation)	0
Madame Magaly BLAIN	DDPN19/SDSO	176	10 000	20 000
Monsieur Julien PROVOST	DDPN19/CPN BRIVE	176	10 000	0
Monsieur Romuald COLOMBET	DDPN19/CPN BRIVE/SLSP	176	10 000	0
Monsieur Gilles GAILLARD	DDPN19/CPN USSEL	176	1 500	0

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /
Bureau de la coordination administrative
interministérielle

19-2024-03-05-00002

Arrêté portant subdélégation de signature de M.
William LLISO, directeur départemental de la
police nationale de la Corrèze (gestion
opérationnelle BOP 176).



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de la
police nationale de la Corrèze**

Service départemental
du soutien opérationnel

**Arrêté portant subdélégation de signature
de M. William LLISO,
directeur départemental de la police nationale de la Corrèze
(gestion opérationnelle BOP 176).**

Le directeur départemental de la police nationale de la Corrèze

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment l'article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Etienne Desplanques en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté DRCPN/ARH/CR/N°654 de monsieur le ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 22 mars 2021 nommant monsieur William LLISO, directeur départemental de la sécurité publique de la Corrèze et chef de la circonscription de sécurité publique de Tulle.

Vu l'arrêté DRHFS/SDESCO/BCP/N°2808 de monsieur le ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 29 novembre 2023 nommant monsieur William LLISO, directeur départemental de la police nationale de la Corrèze et chef de la circonscription de police nationale de Tulle.

Vu l'arrêté préfectoral n°19-2024-02-23-00001 du 23 février 2023 donnant délégation de signature à M. LLISO, commissaire divisionnaire de police, directeur départemental de la police nationale de la Corrèze,

Sur proposition de Monsieur William LLISO, directeur départemental de la police nationale de la Corrèze :

ARRÊTE

Article 1^{er} : en application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°19-2024-02-23-00001, en cas d'absence du directeur départemental de la police nationale de la Corrèze, Monsieur William LLISO, subdélégation de signature est donnée à :

à Madame Magaly BLAIN, secrétaire administratif de classe supérieure, cheffe du service départemental du soutien opérationnel à la direction départementale de la police nationale de la Corrèze, pour assurer la continuité du fonctionnement de la DDPN 19 dans la limite de 30 000 € HT sur le budget opérationnel de programme n° 176 police nationale titre 3.

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Magaly BLAIN, la même subdélégation sera exercée par :

- Monsieur Julien PROVOST, commissaire de police, chef de la circonscription de police nationale à Brive-la-Gaillarde,
- Monsieur Gilles GAILLARD, capitaine de police, chef de la circonscription de police nationale à Ussel par intérim,
- Madame Sixtine DEGRANGE, secrétaire administratif de classe normale, chargée de la gestion des ressources budgétaires de la direction départementale de la police nationale de la Corrèze.
- Monsieur Fabien TROSTIANSKY, adjoint administratif, chargé de la gestion des ressources budgétaires de la direction départementale de la police nationale de la Corrèze.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Corrèze, Monsieur le directeur départemental de la police nationale, Mesdames BLAIN et DEGRANGE, et Messieurs PROVOST, GAILLARD et TROSTIANSKY sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le 5 mars 2024

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental de la police nationale

